Pollution aux PCB dans la Mellier.

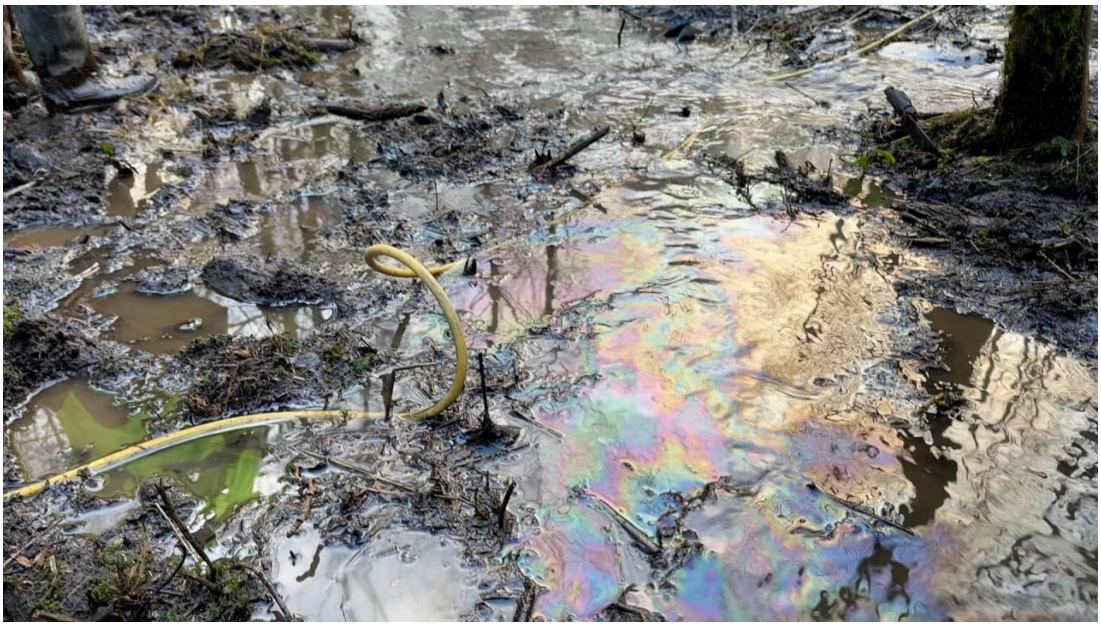

(Source TV Lux)

(Source : photo adressée à la Commune de Habay par un agriculteur)

Entre 14.000 et 17.000 litres d'huiles contaminées aux PCB se sont déversées dans « La Mellier » à Marbehan en ce début de mois de février.

Des échantillons ont été prélevés dans les transformateurs et dans le « surnageant » au niveau des barrages installés.

Mais une enquête judiciaire est en cours et toutes les pièces du dossier sont soumises au principe du « secret de l'information judiciaire ».

Toutefois, lors de sa séance de ce 11 mars, le Collège communal a décidé d'adresser entre les mains de Monsieur le Procureur du Roi du Luxembourg **une déclaration de personne lésée et a sollicité l'accès au dossier judiciaire**.

Il est évident que la Commune a un impérieux besoin d'être tenue informée de l'ampleur et de la gravité de cette pollution afin, d'une part, d'informer légitimement la population, et, d'autre part, de prendre les mesures nécessaires au regard de ses obligations et responsabilités édictées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En date de ce 4 mars, **Madame la Ministre Céline TELLIER** est venue à Marbehan se rendre compte de l'importance de la pollution, rencontrer les riverains et apporter, avec les services compétents de la Région wallonne, le maximum d'informations disponibles.

Les services compétents de la Région wallonne assurent qu'un suivi a été mis en place et que tous les services sont sur la brèche.

Préalablement à cette visite ministérielle, **Monsieur le Ministre Willy BORSUS** s'était déjà déplacé sur les lieux du sinistre et avait, notamment, rencontré les associations locales de pêche en plein désarroi suite à une interdiction de pêche jusqu'à tout le moins le 1er juin 2024.

Depuis lors, une pêche électrique a eu lieu pour des raisons de prélèvements d'organismes vivants et d'analyses. De même, des prélèvements de sol seront réalisés pour permettre différentes analyses.

Un relevé des zones de débordement des cours d'eau « La Mellier », « La Rulles » et « La Semois » a d'ores et déjà été réalisé en vue d'analyse.

En ce qui concerne l'eau de consommation, les services de la Région wallonne estiment, vu la nature du sol, que le risque est quasi-inexistant. Cependant, la Commune a demandé en date de ce 04 mars une analyse de l'eau du puits d'Orsinfaing.

En ce qui concerne les agriculteurs et autres riverains, en l'état actuel des choses et dans l'attente de plus amples informations, la Commune recommande fortement de ne pas utiliser l'eau de « La Mellier » et de « La Rulles » pour abreuver les animaux.

La Commune recommande également fortement d'éviter d'utiliser tout produit issu de ces zones de débordement pour l'alimentation tant des personnes que des animaux et ce, jusqu'à plus informé.

Dans ces mêmes zones, le pâturage du bétail est fortement déconseillé.

Il en va de même de l'utilisation des eaux impactées pour l'arrosage des cultures.

En ce qui concerne la pratique du kayak, celle-ci est temporairement interdite en aval du site de pollution

Serge BODEUX,

Bourgmestre